



Lettre d'engagement et de politique générale de protection des données

Groupe Artus – Info – Mai 2018 – 1

Diffusion Tout Public

1/ Domaine d'activité du groupe ARTUS

Professionnelles du travail temporaire, du placement, du recrutement et de la formation, les sociétés du groupe ARTUS, représentées par sa holding ARTUS France, proposent un service de recrutement sur mesure : intérim, CDD ou CDI et des prestations en Ressources Humaines. Elles accompagnent les entreprises dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment gros œuvre et second œuvre, des travaux publics, du transport et de la logistique, de l'hôtellerie et restauration, du commerce, des services, des administrations...

2/ Objectif et destinataires des engagements

Par cette lettre d'engagement, le groupe ARTUS, groupe familial, rappelle son attachement à placer l'Humain au centre de son métier. Pour ce faire, il s'engage sur les conditions dans lesquelles sont garanties la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles en sa possession. Ces engagements concernent les candidats, les intérimaires, les permanents mais aussi les collaborateurs des clients et prospects du groupe ARTUS.

3/ Pourquoi le RGPD et un DPO pour la mise en conformité ?

L'article 1^{er} de la loi Informatique et Libertés stipule que :

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. (...) Elle ne doit pas porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. »

Les évolutions de nos sociétés, notamment technologiques, entraînent une circulation intense des données à caractère personnel. Afin de préserver les libertés individuelles et d'harmoniser les pratiques, renforcer la protection des données personnelles des citoyens européens s'imposait. C'est chose faite avec l'adoption du RGPD (Règlement général de protection des données) en 2016 dont l'entrée en vigueur est fixée au 25 mai 2018.

L'Humain étant au centre des activités du groupe ARTUS, des données personnelles sont traitées à grande échelle. Sur ce fondement, un délégué à la protection des données (« DPO « Data Protect Officer ») a été nommé. Le délégué et son adjoint sont chargés de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein du groupe ARTUS. Un comité de pilotage a également été constitué pour accompagner, valider et arbitrer les étapes de la mise en conformité.

4/ Qu'est-ce qu'une donnée, un traitement ?

Le RGPD définit une « donnée personnelle » comme toute information qui permet, indirectement ou directement, d'identifier une personne physique. Du nom/prénom de chaque personne physique



jusqu'à des données dites sensibles telles que les données de santé ou celles relatives aux opinions politiques religieuses ou syndicales en passant par le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (ou numéro de sécurité sociale) ou des informations d'ordre économique et financier, chaque donnée doit être protégée.

Pour les besoins de ses activités, le groupe ARTUS utilise ces données personnelles dans le cadre de traitement défini comme une opération, ou un ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles : gestion de la paie, d'un arrêt de travail, conclusion d'un contrat...

5/ Engagements et mise en œuvre des droits

Le RGPD impose de mettre en place des mesures organisationnelles et techniques pour garantir à chaque donnée personnelle :

son intégrité
sa disponibilité
sa confidentialité

Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Pour ce faire, le groupe ARTUS s'engage :

- A informer les personnes notamment sur le fondement et les finalités de traitement, les personnes ayant accès aux données collectées, la durée de leur conservation ;
- A détailler et à documenter les modalités selon lesquelles les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement ;
- A informer et former ses collaborateurs aux nouvelles exigences du RGPD, mettre en place les outils appropriés de remontée des incidents qui pourraient survenir et les impliquer dans une démarche d'amélioration continue des procédures en place ;
- A revoir les conditions dans lesquelles ses sous-traitants s'engagent à protéger les données personnelles qu'ils traitent pour le compte du groupe ARTUS,
- A mettre en œuvre avec ses sous-traitants les moyens matériels, logiciels et architecturaux nécessaires pour garantir l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données personnelles quel que soit le traitement mis en œuvre conformément à l'état de la technique et de la politique de sécurité définie par le groupe ARTUS.

Fait à Tours, le 24/05/2018,

ARTUS France
Holding administrative et financière
72, Avenue Marcel Dassault
37200 TOURS
Tél. 02 47 73 27 27 - Fax 02 47 73 28 29